DÉBATS ÉNERGIES

« La Camargue, la Crau et la Terre d'Argence seront sacrifiées sur l'autel de la réindustrialisation et du développement de l'intelligence artificielle »

TRIBUNE

Collectif

Le feu vert accordé par l'Etat à la construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension vers Fos-sur-Mer met en danger un vaste écosystème, souligne, dans une tribune au « Monde », un collectif d'opposants à ce projet, qui regrette le manque d'écoute des autorités.

Publié aujourd'hui à 17h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

La Camargue, la Crau et la Terre d'Argence, ce vaste écosystème abritant quelque 400 des 600 espèces d'oiseaux présentes sur le continent européen, réserve de biosphère de l'Unesco et candidat à l'inscription sur la liste du Patrimoine commun de l'humanité, deviendront bientôt le support d'une infrastructure électrique géante. Le 18 décembre 2025, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jacques Witkowski, a rendu sa décision : une ligne aérienne à très haute tension de 4 gigawatts sera construite pour alimenter la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). La Camargue, la Crau et la Terre d'Argence seront donc sacrifiées sur l'autel de la réindustrialisation et du développement de l'intelligence artificielle.

L'arbitrage rendu constitue une remise en cause majeure des orientations prises dans les années 1960 : l'Etat imposait alors la création de la zone industrielle de Fos dans la plaine de la Crau et l'est de la Camargue, tandis que sa partie occidentale devait accueillir un tourisme de masse. La promesse était alors faite que sa partie centrale resterait préservée. Le parc naturel de Camargue, premier du genre, était créé le 25 septembre 1970. André Malraux pesa de tout son poids avant sa mort pour créer ce *« musée de la nature »* rêvé par Frédéric Mistral et son disciple, le manadier et écrivain Folco de Baroncelli.

Lire aussi | La ligne électrique aérienne à très haute tension vers Fos-sur-Mer validée par l'Etat

Cette vocation environnementale de la Camargue a depuis été confortée par de nombreux statuts de protection, attestant de l'engagement de la France à subordonner tout aménagement au respect de ces espaces et de leur biodiversité. Il aura fallu trente années supplémentaires pour que l'Etat décide enfin de préserver les derniers reliquats de la seule steppe semi-aride de France, ancien delta de la

Durance, devenu par la puissante élévation des Alpes la plaine de la Crau : la réserve des Coussouls était créée le 8 octobre 2001.

Verrue dans les paysages de Van Gogh

Depuis, notre région s'est construite dans le respect de ses paysages et de sa biodiversité : le tourisme et l'agriculture, comptant de nombreuses appellations qui valorisent la qualité de ses produits, constituent les deux piliers de notre économie, générant des milliers d'emplois durables et non délocalisables.

C'est pourtant au sein de ces espaces agricoles et naturels inestimables que le gouvernement et le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité haute tension RTE décident désormais de créer une ligne électrique de 65 kilomètres, 180 pylônes de 60 mètres de haut, supports de 20 câbles, véritable verrue dans les paysages magnifiés par Van Gogh et barrière physique sur laquelle viendront se percuter des milliers d'oiseaux. Les trois années de « concertation » et de débat n'auront servi à rien.

Malgré les craintes d'agriculteurs déjà éprouvés par les crises à répétition, la perte plausible de plusieurs de nombreux dans les secteurs du tourisme, la mise en danger d'espèces protégées, les menaces sur la santé humaine et animale, l'opposition unanime des élus locaux de tous bords, les alertes des scientifiques et des gestionnaires d'aires protégées, l'Etat et RTE confirment la solution de la ligne aérienne présentée il y a trois ans. Pourquoi débattre si l'ensemble des expressions critiques sont systématiquement ignorées ?

Lire aussi | De Beaucaire à Fos-sur-Mer, un vaste débat public pour éviter de voir dérailler la décarbonation industrielle

Une solution alternative existe pourtant : elle consiste à enterrer une ligne d'une puissance de 2 gigawatts sur des terrains intégralement publics (digues du Rhône et du canal d'Arles à Bouc), préservant des terres agricoles et naturelles à forte valeur patrimoniale, et à ressusciter le projet de liaison sous-marine de RTE entre l'Aude et Fos d'une puissance équivalente, permettant à la métropole marseillaise de sécuriser durablement son maillage électrique.

Newsletter

« La revue du Monde »

Chaque week-end, la rédaction sélectionne les articles de la semaine qu'il ne fallait pas manquer

S'inscrire

Pour des raisons de délais et de coût, l'Etat, RTE et l'industrie rejettent en bloc cette solution, jugée pourtant, par la tierce expertise publiée lors du débat public, pertinente et plus globale. Contrairement au récit officiel, le besoin de nouvelle puissance électrique n'est pas justifié par la décarbonation de l'industrie ou le développement des mobilités électriques, rendus possibles par le seul renforcement en cours des infrastructures existantes. Cette ligne électrique géante est en réalité destinée à alimenter une filière hydrogène en grande difficulté (1,9 gigawatt), ainsi que des data centers (1,2 gigawatt), qui nécessitent tous deux d'immenses besoins en eau douce et en électricité. Pourquoi alors s'installer dans une région en situation de dépendance électrique et exposée aux risques de stress hydrique ?

Coalition inédite

Ce projet oppose deux visions du monde : l'une, favorable au développement de l'économie et à la décarbonation de l'industrie mais respectueuse des équilibres existants, attachée à la permanence de

ses paysages et à leur préservation dans l'intérêt des générations futures. L'autre, prête à tout saccager contre la promesse d'hypothétiques investissements dans une zone saturée par les pollutions.

Ce projet dépasse nos territoires. Il concerne notre vision commune de l'avenir, car il est au centre d'enjeux transversaux : agriculture, biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique et transition énergétique. Ce projet n'est donc pas un cas isolé. Il pose plus largement la question d'un avenir commun et de la trajectoire que nous lui donnons aujourd'hui.

Lire aussi | La ligne à très haute tension vers Fos-sur-Mer menace plusieurs espèces d'oiseaux en voie de disparition, selon une note confidentielle

Nous faisons ainsi l'amer constat, après trois années à essayer de dialoguer avec l'Etat, RTE et les industriels, que notre pays n'est pas capable d'écouter les légitimes demandes de ses territoires, niant l'intelligence collective et rejetant un compromis gagnant-gagnant au profit d'intérêts financiers et politiques de courts termes, au mépris de la démocratie.

Malheureusement, c'est le rapport de force qui est entendu.

Nous sonnons l'alarme contre ce projet mal pensé et rejeté par notre coalition inédite et solidaire d'agriculteurs, d'éleveurs, d'acteurs économiques, d'associations écologistes, de scientifiques et d'habitants. Nous portons cette affaire devant les instances internationales en déposant plainte auprès du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe qui impose à la France de préserver les très nombreuses espèces d'oiseaux strictement protégées qui seront directement affectées par le projet.

¶ **Véronique Andrieux,** directrice générale de la Fondation WWF-France ; **Romain Blanchard,** président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Bouches-du-Rhône ; **Danielle Castagnoni,** présidente de la Ligue pour la protection des oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; **Laurent Israelian,** président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ; **Caroline Lecanuet,** présidente de la Coordination rurale des Bouches-du-Rhône ; **Rémi Luglia,** président de la Société nationale pour la protection de la nature ; **Jean-Luc Moya,** porte-parole du Collectif THT 13/30 ; **Magalie Saumade,** présidente de la Chambre d'agriculture du Gard ; **David Sève,** président de la FDSEA du Gard ; **Henri Spini,** président du Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Retrouvez la liste complète des signataires à cette adresse

Collectif

Le Monde Ateliers

Découvrir

L'Heure du Monde
Assistez à un enregistrement en public à l'occasion des 5 ans du podcast

Cours du soir
L'Europe à l'heure du divorce transatlantique